

Ces cartes de submersion font trembler les maires

Permis de construire gelés : c'est la décision prise à Saint-Pair-sur-Mer ou Jullouville. Le parapluie juridique est sorti, en attendant des précisions des services de l'État.



Laurent Pettigars, adjoint à l'urbanisme et Albert Noury, maire de Saint-Pair-sur-Mer, espèrent être en mesure d'informer précisément les habitants de leur commune concernés par la carte de submersion marine.

« Nous aimerions bien savoir à quelle sauce nous allons vraiment être mangés. C'est le contre-coup de la tempête Xynthia, Albert Noury, le maire de Saint-Pair-sur-Mer, le reconnaît : les documents diffusés par la préfecture et consultables sur internet par le grand public (1), il les a reçus « comme un coup de massue. »

Mi-février, les services de l'État de la Manche ont publié la carte des risques potentiels de submersion marine : en tout 190 communes sont répertoriées, 105 sur le littoral manchois et 74 autres dans les marais. Les premiers plans de prévention des risques (PPR) seront lancés sur quatre sites prioritaires : Saint-Vaast-la-Hougue, la communauté urbaine de Cherbourg, Barneville-Carteret et Montmartin - Hauteville (Ouest-France du 17 février).

Restrictions urbanistiques

Deux mois plus tard, et malgré une réunion avec les services de l'État, fin mars, à Jullouville, les élus restent circonspects. « Je ne comprends toujours pas pourquoi Saint-Pair et Jullouville ne figurent pas sur cette liste prioritaire, s'étonne encore Albert Noury. Quand on regarde notre carte, il y a beaucoup de bleu marine. »

Une couleur sombre synonyme, en l'état, de drastiques restrictions urbanistiques, notamment l'interdiction de toute nouvelle construction ou extension. A Saint-Pair, ce n'est pas anodin. La carte des risques de

submersion concerne le quartier de Kairon, un petit paradis très prisé. « En cas de sinistre, un incendie par exemple, nous ne pourrions pas autoriser la reconstruction de la maison », reconnaît Laurent Pettigars, maire adjoint à l'urbanisme.

Des relevés topographiques à affiner

Pour le moment, la mairie a décidé d'appliquer le principe de précaution en gelant la délivrance des permis de construire ou d'extension. En attendant d'y voir plus clair. Ce qui était prévu dans la démarche de l'État. « Certains points de nos relevés topographiques respectifs ne correspondent pas. Les cartes devront être affinées dans les prochaines semaines, explique Laurent Pettigars. En attendant, nous demandons aux gens de faire appel eux-mêmes à un géomètre pour réaliser des relevés et prouver ainsi que leur terrain ou leur maison ne sont pas sur un site à risque. »

Les élus saint-pairais espèrent être en mesure, d'ici cet été, d'organiser une réunion publique pour informer précisément les habitants. Même prudence à Jullouville. « Je ne ferai pas de commentaires avant deux mois, répond le maire Louis Forget qui a quand même envoyé des courriers d'information, notamment aux professionnels de l'immobilier. Je veux d'abord les précisions que l'État me doit. »

Pascal SIMON.



Le front de mer de Kairon est actuellement protégé par une digue. Ce site est très prisé pour les résidences secondaires.

(1) Site internet de la direction régionale de l'Environnement, de l'aménagement et du Logement, <http://www.basse-normandie.developpement-durable.gouv.fr/>

500 Sur la seule commune de Saint-Pair-sur-Mer, c'est le nombre d'habitations qui, en l'état actuel des cartes fournies par les services de l'État, sont directement situées dans le secteur de Kairon considéré comme exposé à un risque éventuel. Les deux tiers sont des résidences secondaires mais 300 personnes y vivent à l'année.